

# Exposition « Patrimoine de nos Campagnes »



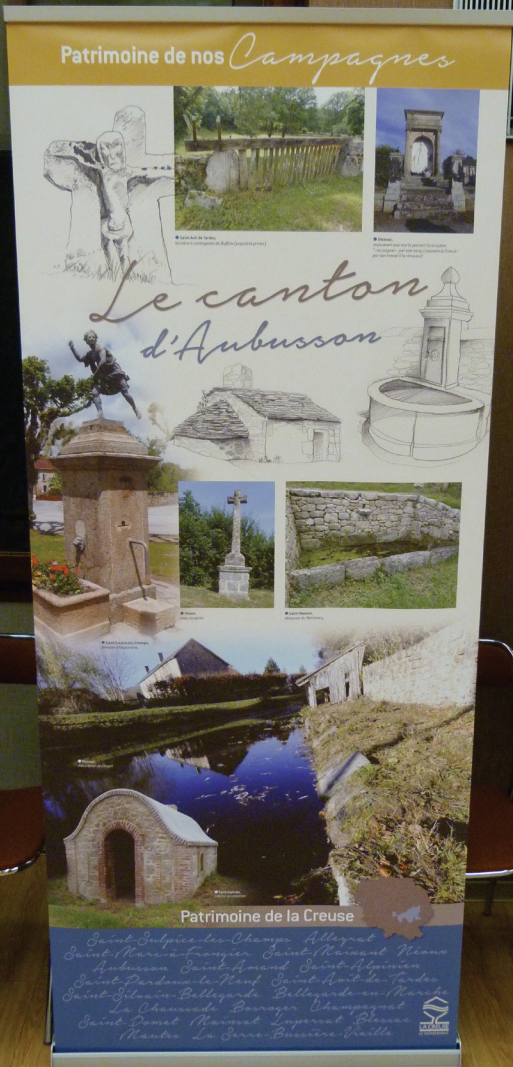
## Caractéristiques :

- Exposition réalisée par l'Unité Patrimoine et Paysages du Conseil départemental de la Creuse
- Contenu de l'exposition :
  - 33 panneaux Roll-Up Pro
    - 1 panneau de présentation
    - 32 panneaux photos/croquis
  - Panneaux autoportant (aucune grille ni support mural n'est nécessaire)
  - Chaque panneau est protégé dans un fourreau de transport
  - Dimension déplié : 85 x 200 cm
  - Impression sur film PVC en quadri.

Temps de montage estimé : 45 minutes  
Espace à prévoir : 40 mètres linéaires

Pour toute information :  
Conseil départemental de la Creuse  
Pôle Stratégies Territoriales  
Unité Patrimoine et Paysages  
14 avenue Pierre Leroux- 23000 GUERET  
05 44 30 29 47  
ppinaud@creuse.fr - patrimoine@creuse.fr

la CREUSE  
e Département



## 1 - Demande

➤ La réservation doit s'effectuer auprès du Conseil départemental de la Creuse – Pôle Stratégies Territoriales – Unité Patrimoine et Paysages (ppinaud@creuse.fr ; 05 44 30 29 47). Suite à la réservation, une convention de prêt sera adressée à l'emprunteur. La décision de prêt ne pourra être prise par le Conseil départemental qu'à la suite de la réception de la convention de mise à disposition signée par les parties prenantes.



## Modalités du prêt (prêt gratuit)



## 2 - Durée du prêt

- L'exposition est prêtée pour une durée minimum de 8 jours, suivant le planning de circulation de l'exposition. Elle peut être empruntée en partie ou dans son intégralité.
- L'exposition est prêtée uniquement à la collectivité, l'association ou la personne en ayant fait la demande et ne peut être présentée dans un autre lieu que celui indiqué dans la demande de prêt/réservation.
- La durée du prêt prend en compte le temps total de déplacement des panneaux hors du lieu de conservation, préparation et retour compris.

## 3 - Montant de location / Assurance

- Le prêt est gratuit.
- L'assurance de l'exposition est à la charge de l'emprunteur.

## 4 - Détérioration / perte

- Toute détérioration ou perte d'un enrouleur Roll Up sera facturée à l'emprunteur pour un remplacement à neuf.

## 5 - Sécurité

- L'emprunteur s'engage à mettre en oeuvre les meilleures conditions possibles de sécurité et de conservation des panneaux exposés. Le gardiennage de l'exposition est assuré par le preneur pendant toute la durée du prêt.

## 6 - Transport

- Dans la mesure du possible, le transport, le montage et le démontage de l'exposition seront effectués par un agent de l'Unité Patrimoine et Paysage.

## 7 - Formalisme de l'emprunt et du retour

- Antérieurement au jour de la récupération de l'exposition, le prêteur et le preneur signent un acte d'engagement. Il officialise le prêt.
- À la restitution de l'exposition, ce même acte est signé après vérification du bon état de l'exposition.